



Expertise médicale pour invalidité

Par **Gutierrez**, le **23/10/2016** à **18:51**

Bonjour,

J'ai passé une expertise médicale pour fixer un IPP le 25 avril 2016.

Le médecin a-t-il un délai pour rendre son rapport d'expertise qui à ce jour n'est toujours pas fait?

Il y a-t-il des loi ou décret ect...

Cordialement

Par **LE SACHEY ALAIN**, le **18/11/2016** à **16:11**

Bonjour, pouvez-vous préciser si votre expertise a été demandée par la sécurité sociale ?

Certaines invalidités sont régies par des directives particulières. Je pense notamment au statut des militaires. Si c'est votre cas, adressez un courrier (A/R) à la sous-direction des pensions militaires d'invalidité à la Rochelle. Ils sont tenus de vous adresser la copie de l'expertise... mais ils ne sont pas pressés.